

2018-2019

- ✓ Tarif dégressif suivant le nombre de personnes du même foyer
- ✓ DOJO de qualité
- ✓ Cours d'essai proposé au débutant
- ✓ Cours assurés par des professeurs titulaires du Brevet d'Etat :
 - 1^{er} degré Judo – Jujitsu
 - Patrice MOURET : 4^{ème} DAN

Début des cours

Lundi 10 Septembre 2018

Les cours suivent la fréquence des périodes scolaires

Permanence des inscriptions :

Dimanche 02 Septembre 2018 de 09 h 00 à 13 h 00 :

au Parc du Château de Pignan pour la « Fête aux Associations »

- **Uniquement pendant les cours au bureau de l'étage.**

Contacts et coordonnées

secrétaire: Dominique NICOULEAU **0683875319**

Email : secretaire.jcpignan@yahoo.fr

Site internet : www.judoclubdepignan.net

Adresse : **Halle aux Sports (rue du Collège) à PIGNAN**

Judo Club de Pignan

www.judoclubdepignan.net

Affiliation à la Fédération Française de Judo
et Disciplines Associées (F.F.J.D.A.)

- Agrément Jeunesse et Sport -



**Horaires et Tarifs
2018 - 2019**

IMPORTANT : Une réorientation pourra être effectuée par le professeur pour homogénéiser les cours.

Planning des cours 2018 / 2019

Catégorie	Pré-poussins 1 (débutants)	Pré-poussins 2	Mini-poussins	Poussins Benjamins	Minimes Cadets	Jujitsu Self défense
Age	Dès 4 ans	Dès 5 ans	Dès 6 ans	Dès 8 ans	Dès 11 ans	Adultes et Ados
Année de naissance	2014	2013	2011 2012	2009 2010	Dès 2008	
Lundi			18 h 00 19 h 00	19 h 00 20 h 00		20 h 00 21 h 30
Mardi		18 h 00 18 h 45			18 h 45 20 h 15	
Jeudi			18 h 00 19 h 00	19 h 00 20 h 00		20 h 00 21 h 30
Vendredi	18 h 00 18 h 45				18 h 45 20 h 15	

- **Objets de valeur** : La pratique du sport devant, pour des raisons de sécurité, se faire sans bijoux, montre, etc., le professeur demande aux élèves de les laisser au vestiaire. Cela donne une possibilité "d'emprunts" pour lesquels le Club décline toutes responsabilités.
- **Pour la bonne marche des cours** : Il est demandé aux parents de ne pas y assister. Afin de permettre l'enchaînement des différents cours, **il est impératif**, que les parents viennent chercher leurs enfants à l'heure devant la porte du dojo au 1^{er} étage, votre attention est attirée sur le fait qu'en dehors de la salle et des périodes de cours, le Club n'est pas responsable des enfants. Enfin, vu la configuration du Dojo, il est demandé aux pratiquants de se munir de chaussures ouvertes (ex : tongs) et d'une bouteille d'eau, ainsi que d'un sac pour leurs affaires. **Les chaussures ne sont pas autorisées à l'intérieur de la salle.**

- Tarifs -

Formule / Nombre de personnes par foyer	Cotisation Annuelle
	Comptant (1 chèque)

1 ^{ère} personne	200 € (*)
2 ^{ème} personne/1 cour par semaine	180 € (*)
3 ^{ème} personne et au delà	160 € (*)
Pré-poussin 1 ^{ère} personne/étudiant	180 € (*)

(*) Licence comprise.

- **Certificat médical** : Un certificat médical précisant que l'adhérent ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo (ou Jujitsu), avec la mention « **Ne présente pas de contre-indication à la pratique du judo-jujitsu en compétition** » pour les adhérents désireux de faire de la compétition, doit être obligatoirement joint à la fiche d'inscription (**penser à garder un double**) ou porté sur le passeport.
- **Deux photos d'identité** seront également demandées, pour la licence et le club.
- **Passeport sportif** : indispensable pour les compétitions officielles, il est obligatoire au sein du Club à partir de Poussin ceinture blanche-jaune (validité 8 ans). Celui-ci vous sera demandé lors de l'inscription.
- **Licence et cotisations** : L'inscription au Club entraîne le paiement de la licence obligatoire (assurance comprise) à la Fédération de Judo et de la cotisation au Club pour chaque adhérent. Tout manquement, partiel ou global, à cette obligation nous contraindrait à une exclusion des cours jusqu'à régularisation. Si nécessaire, un certificat de paiement peut être délivré sur demande.
- **Licence**: Pour pouvoir bénéficier de l'assurance comprise dans la licence, celle-ci doit être signée obligatoirement lors de l'inscription.
- **Cotisation annuelle** : Aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifiée, ne pourra être envisagé. Possibilité de payer en 2 ou 3 fois, les chèques devront être remis à l'inscription, le premier sera encaissé dans le mois courant, les autres dans les 2 mois qui suivent. Le paiement de la licence sera perçu avec le premier chèque.